

RÈGLEMENT

PROGRAMMATION ACID CANNES 2026

I. INSCRIPTION

Article 1. DATES DU FESTIVAL

La programmation ACID Cannes 2026, organisée par l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion, se déroulera à Cannes du 13 au 22 mai 2026 dans le cadre du Festival International du Film de Cannes.

Article 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les films doivent respecter les conditions suivantes :

- Long-métrage (durée minimum de 60 minutes) jamais inscrit à l'ACID Cannes (même sous un montage ou titre différent) ;
- Film produit après le 1er mai 2025 ;
- Films en première mondiale ou internationale (n'ayant pas fait l'objet d'une diffusion en dehors des pays de production) ;
- Films n'ayant pas fait l'objet d'une sélection à Berlin/Venise/Locarno/ Toronto / San Sebastian (toutes sections) ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale sur quelque support que ce soit en France : salle, diffusion internet (gratuite, paiement à l'acte ou abonnement...), TV française ou diffusant en France, payante ou gratuite ;
- Pouvant disposer, si le film est programmé à l'ACID Cannes, d'un DCP sous-titré anglais pour les films en français ; sous-titré anglais et français pour les films non anglophones ; sous-titré français pour les films anglophones.

Pour les films ayant bénéficié d'un préachat audiovisuel (télé, plateforme, internet...), pouvoir justifier des 2 critères ci-dessous :

- Avoir un distributeur (structure pouvant justifier d'une activité identifiée comme telle et d'un programmateur professionnel) ;
- Pouvoir garantir une diffusion initiale en salle de cinéma dans un cadre réglementaire (respect de la chronologie des médias) sans diffusion préalable sur aucun autre support qui soit (TV, Plateforme, internet...).

Article 3. INSCRIPTION

La date limite d'inscription des films et de réception des liens de visionnage est fixée au **jeudi 12 mars 2026**. La date limite pourra être modifiée si nécessaire.

Afin de faciliter les visionnages, merci de bien vouloir nous faire parvenir vos films au plus tôt s'ils sont prêts.

Article 4. PRÉSÉLECTION / MATÉRIEL

1 lien de visionnement en ligne du film via la plateforme Festiciné.

Les films en langue non francophone doivent être sous-titrés en français ou en anglais.

Article 5. FRAIS D'INSCRIPTION

Chaque inscription d'un long métrage est validée par le règlement des frais d'inscriptions.

Pour une inscription :

- Jusqu'au 31 janvier 2026 : 35€ HT
- Du 1 février au 28 février 2026 : 60€ HT
- Du 1er au 12 mars 2026 : 90€ HT

Le règlement se fait via Hello Asso sur la plateforme d'inscription Festiciné. Les films ne seront visionnés qu'après réception des frais d'inscription.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables même en cas d'annulation du festival.

Article 6. PROGRAMMATION

Le comité de programmation est composé d'une quinzaine de cinéastes adhérents à l'ACID. Il est confidentiel jusqu'à la publication de la programmation.

Les réponses se feront par mail mi-avril (sujet à modification en cas de changement de dates).

II. FILMS PROGRAMMÉS ACID CANNES 2026

Article 7. TRANSPORT

Les frais de transport de copie DCP, aller et retour, seront à la charge des ayants-droits.

Article 8. SUPPORT DE PROJECTION

Les films programmés devront être présentés à Cannes en DCP selon les normes internationales en vigueur (à disposition si besoin).

Les DCP devront être fournis en version originale sous-titrée anglais pour les films français ; sous-titrée français et anglais (gravés sur l'image) pour les films non anglophones ; sous-titrée français pour les films anglophones.

Le sous-titrage est à la charge des ayants-droits.

L'inscription à l'ACID donne droit à des tarifs préférentiels auprès de TITRA FILM, partenaire de l'ACID. N'hésitez pas à contacter Nicolas JOLLIOT, Sales Manager Cinema.

Nicolas.jolliot@titrafilm.com / +33 6 23 89 04 33

Article 9. REPRISES ET FESTIVALS

Les films feront l'objet de projections additionnelles pour la reprise de la Programmation ACID Cannes 2026 à Paris, en régions (notamment en Ile-de-France, à Lyon, Nantes, Marseille et en Corse), et dans plusieurs villes à l'étranger.

La liste des lieux de diffusion de la reprise ACID Cannes 2026 est soumise à modification.

L'ACID tentera, dans la mesure du possible, de mettre en place des projections en billetterie commerciale, avec un partage de recettes entre exploitant et ayants-droits.

Néanmoins, en cas d'impossibilité ou de trop grandes difficultés pour la mise en place de cette billetterie commerciale, les producteurs, distributeurs et vendeurs internationaux seront tenus de mettre à disposition les films pour toutes les reprises ACID Cannes gracieusement.

Les programmations en festivals initiées par l'ACID devront faire l'objet de conditions de locations privilégiées.

Si le film n'a pas encore de vendeur ou de distributeur, le producteur s'engage à faire respecter ce règlement par le vendeur et/ ou distributeur qui se positionnera sur le film.

Au moment de leur sortie en salles, l'ACID travaille à la promotion, au soutien et à l'accompagnement des films ACID Cannes. L'ACID travaille également à la circulation des films dans ses festivals partenaires en France et à l'international.

Article 10. MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Le carton de soutien *ACID Cannes* doit figurer, dès l'annonce de la programmation de l'ACID Cannes sur l'ensemble des supports de diffusion quel que soit le mode de diffusion du film (salle, DVD, VOD, SVOD etc.)

Le logo *ACID Cannes* et le logo ACID (tels que fourni par l'ACID) doivent figurer sur l'ensemble des éléments de communication du film dès l'annonce de la programmation de l'ACID Cannes 2026 et sur tous les supports de communication quel que soit le mode de diffusion du film (salle, DVD, VOD etc.)

Afin d'assurer la promotion des films sur les supports de communication print et web de l'ACID, au moins une photo du film, une photo du ou des cinéaste.s en 72 dpi et une fiche de renseignements devront être envoyées 5 jours avant l'annonce de la programmation. Un extrait vidéo en format MP4 (d'une durée minimum d'une minute) et/ou une bande annonce du film avec le logo *Acid Cannes 2026* (tel que fourni par l'ACID et selon le respect de la charte graphique) ainsi que 3 photos du film en HD / 300 dpi devront être fournis dans la semaine qui suit l'annonce de la programmation à laura.trad@assoacid.fr et pourront être utilisés sur tous les supports de communication de l'ACID et de ses partenaires.

Article 11. RECHERCHE DE DISTRIBUTEUR ET PRESSE

Les films programmés à l'ACID Cannes le sont dans une perspective de soutien à la diffusion. C'est pourquoi, l'ACID assure un travail sur la visibilité des films, afin de faciliter leur acquisition par un distributeur & un vendeur international.

À ce titre, le producteur et toute personne amenée à travailler sur le film, s'engagent à travailler en collaboration avec l'ACID, afin de favoriser la diffusion du film et sa visibilité auprès des publics et des professionnels, notamment en garantissant un accès au matériel nécessaire pour mener ce travail et une transmission mutuelle des informations.

Article 12. VIE ASSOCIATIVE

L'ACID est une association de cinéastes. Les cinéastes dont les films sont programmés à Cannes deviennent ensuite membres de l'association, ils s'engagent à s'acquitter de leur cotisation et à participer à la vie de l'association.

Article 13. VHSS

L'ACID se mobilise activement dans la lutte contre le harcèlement et les violences sous toutes ses formes et condamne tout propos ou acte discriminant et irrespectueux, de quelque nature et notamment sexistes, racistes, homophobes et transphobes.

Par l'acceptation du présent règlement vous vous engagez à respecter ces valeurs.

Tout acte d'agression, de harcèlement et d'intimidation sont prohibés et n'a pas sa place au sein du festival, et lors de sa préparation.

Nous ne tolérons aucune forme de ces comportements illégaux. Il est entendu que le cas échéant des sanctions seront appliquées proportionnellement à la gravité des faits, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des événements organisés par l'ACID.

Dans ce cadre, l'ACID se réserve le droit de transmettre toute information qui lui semblerait nécessaire à ses partenaires cannois.

Article 14. ACCUEIL DES MINEURS A CANNES

La production s'engage à prévenir l'ACID de la venue de mineurs à Cannes, à contribuer à la mise en place d'un protocole d'accueil adapté et à son respect.

Article 15. RÉGLEMENT

L'inscription d'un film à l'ACID Cannes 2026 implique l'acceptation du présent règlement.

La non-observation du présent règlement par les cinéastes et ayants-droits peut entraîner le retrait du soutien de l'ACID.

Signatures via Festiciné : l'inscription du film sur Festiciné vaut pour validation et signature du règlement.